Février 1996 Sète

Le réseau de pathologie des Mollusques

REPAMO

Henri Grizel

RESEAU PATHOLOGIE DES MOLLUSQUES

REPAMO

La création d'un réseau de pathologie des mollusques a été effective et officialisée au cours de 1992.

L'objet de ce document est de présenter ce réseau qui n'a pas encore atteint sa taille définitive.

Pourquoi ce réseau?

La création de ce réseau répond à plusieurs besoins, institutionnels et scientifiques. En effet, la mise en place de mesures de contrôle visant à réglementer les échanges de mollusques via notamment la Directive Européenne 91/67 et sa transcription en droit français a eu, comme corollaire, de reconnaître l'IFREMER comme l'organisme chargé d'effectuer les analyses nécessaires pour répondre aux besoins de cette Directive, en ce qui concerne les invertébrés marins.

En outre, la France étant parmi les premiers pays producteurs mondiaux de coquillages, la mise en place d'un réseau de surveillance visant à obtenir des données sur la situation des agents pathogènes et sur l'épidémiologie des coquillages de France, mais également des pays de l'Union Européenne et des pays tiers, revêtait une grande importance pour la conchyliculture. Enfin, l'antériorité scientifique acquise et reconnue des laboratoires de pathologie d'IFREMER par les autres collègues aux plans européen et mondial ont eu pour conséquence que l'unité de recherche de pathologie et immunologie générale (URPIG) d'IFREMER soit proposée pour les mollusques comme laboratoire mondial de référence par l'Office International des Epizooties (OIE) et également pour l'Union Européenne (directive en cours d'établissement).

Composition du réseau et fonctionnement

Le réseau actuel se compose de trois cellules de contrôle rattachées à des laboratoires du département Ressources aquacoles, chacune d'entre elles ayant sous sa responsabilité une portion du territoire découpée en zones.

Les trois cellules sont :

| Responsable de l'unité pathologie | C. Tigé et A.G. Martin Laboratoire côtier de La Trinité/Mer | | H. Grizel puis D. Buestel Laboratoire Côtier méditerranéen |
|--------------------------------------|---|-----------------------|--|
| Personnels | Y. Le Cognic G. Audic | B. Chollet + 1 CDD | Y. Pichot |
| Territorialité | Zones 8, 9, 10 | Zones 5, 6, 7 | Zones 1, 2, 3, 4 |

Correspondance géographique des zones

| Méditerranée | Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 | Corse Frontière Italienne-Petit Rhône Petit Rhône-Aude Aude-Frontière espagnole |
|------------------------|--------------------------------------|--|
| Atlantique sud | Zone 5 Zone 6 Zone 7 | Frontière espagnole-Gironde Gironde-Sèvre Niortaise Sèvre Niortaise-Loire |
| Atlantique Nord-Manche | Zone 8 Zone 9 Zone 10 | Loire-Couesnon Couesnon-Seine Seine-Frontière belge |

Les avis courants et régionaux sont émis par les responsables d'unités, les avis spécifiques et nationaux sont émis par le responsable du réseau H. Grizel basé à IFREMER – 1 rue Jean Vilar, 34200 Sète.

Les cellules de contrôle travaillent en concertation et orientent leurs études en fonction des besoins nationaux et des spécificités régionales, notamment dans les transferts avec les autres pays.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement ; ce rapport consigne les résultats globalisés par zone pour les différents objectifs du réseau.

Ces cellules sont en relation avec les laboratoires côtiers RA et de la DEL pour effectuer les prélèvements et pour informer les correspondants.

Les objectifs et tâches institutionnelles du réseau

Les objectifs visent à répondre aux besoins de la profession et de l'administration en matière zoosanitaire. Pour cela, les tâches consistent à :

- réaliser les analyses permettant de classer les zones pour les maladies obligatoirement déclarables,
 - étudier les causes des mortalités anormales,
 - assurer un suivi de base des cheptels d'élevage,
 - étudier le rôle de porteur sain des principaux coquillages élevés ou naturels,
- contrôler les produits échangés entre les pays de l' UE et la France et les pays tiers et la France.
 - contrôler les produits à l'exportation.
 - créer une base de données.
 - fournir les avis aux autorités compétentes nationales et européennes.

En outre, le laboratoire de référence composé, outre le personnel déjà mentionné, de trois personnes permanentes (1 cadre, deux techniciens), d'un post-doc et d'un thésard, a pour mission de :

- créer une "lamothèque" de référence,
- créer une bibliothèque de diapositives,
- synthétiser annuellement la bibliographie relative aux maladies de mollusques,
- mettre au point des méthodes appropriées de diagnostic des principaux agents pathogènes,
 - organiser des stages de formation,
- aider, si besoin est, les laboratoires nationaux des autres pays de l'U.E. à établir
 l'étiologie de mortalités anormales.

Les tâches complémentaires du réseau

* pour aider les programmes

Outre les points évoqués précédemment, les personnels du réseau peuvent également aider à la réalisation de programmes en intervenant pour la recherche d'agents pathogènes chez les cheptels expérimentaux, consignés en quarantaine, utilisés comme géniteurs ou élevés dans le milieu naturel,

* pour aider les professionnels

En fonction de leur plan de charge, les personnels des cellules de contrôle peuvent effectuer des analyses pour des entreprises conchylicoles qui désirent connaître l'état zoosanitaire de leur cheptel. Ces analyses personnalisées sont payantes et facturées. Les résultats de ces analyses sont soumis à confidentialité.

L'information

L'information en provenance du réseau s'effectue à plusieurs échelons et varie selon sa finalité.

* Intra IFREMER

Elle s'effectue directement via le réseau interne IFREMER d'information vers les responsables des laboratoires côtiers RA, DEL, les Directeurs de Département et des Directions opérationnelles et la Direction Générale.

Cette information est complétée lors de réunions et par la réalisation de rapports (spécifique d'un sujet ou annuel).

* Vers les conchyliculteurs

Les notes d'information et les rapports sont expédiés aux responsables de la profession conchylicole, le Président du Comité National de la Conchyliculture et, selon les sujets, vers les Présidents des Sections Régionales.

La diffusion de ces informations vers les autres structures de la profession conchylicole et des conchyliculteurs incombe aux organismes officiels de la structure professionnelle.

Une information personnalisée est également effectuée auprès des conchyliculteurs dont le cheptel a été prélevé pour analyses.

* Vers les administrations et autorités compétentes

Les rapports et avis utiles à la prise de décision par les autorités compétentes sont fournis à leur demande ou directement selon la situation.

* Vers les médias

Lorsque celà s'avère nécessaire, des communiqués et des flaschs d'informations sont délivrés aux médias. Une information plus technique est réalisée auprès des journaux plus spécialisés.

* Vers les scientifiques

Grâce aux rapports, publications, colloques et échanges bilatéraux.

Récapitulatif des contacts

* Pour des renseignements locaux et pour des opérations courantes :

| Zone Méditerranée (1-2-3 et 4) | Yves Pichot, IFREMER, Chemin de Maguelone, 34250 Palavas tél. 67 68 07 64 – fax 67 68 28 85 |
|--|--|
| Zone Atlantique sud (56 et 7) | Tristan Renault, IFREMER, BP 133, 17390 La Tremblade tél. 46 36 98 41 – fax 46 36 37 51 |
| Zone Atlantique Nord-Manche (8-9 et 10) | Anne-Geneviève Martin, IFREMER, 12 rue des Résistants, 56470 La Trinité/Mer tél. 97 30 25 70 – fax 97 30 25 76 |

* Pour des renseignements concernant des opérations non courantes :

Henri Grizel, IFREMER, 1 rue Jean Vilar, 34200 Sète tél. 67 46 78 00 – fax 67 74 70 90

Récapitulatif d'une information de base

Il est rappelé qu'un mémento pratique sur les modalités de transfert des coquillages entre les pays ou au sein d'un pays de l'Union Européenne et avec les pays tiers est disponible auprès des Sections Régionales.

Dans ce document, vous trouverez les informations qui vous sont nécessaires pour être dans la légalité et qui vous faciliteront la réalisation des opérations de transfert des coquillages.